



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
24/05/2024	24/05/2024	En exercice	10
		Présents	9
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, , Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

05-2024-02 Détermination du rang qu'occupera le nouvel Adjoint au Maire

Le conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

À défaut, le nouvel adjoint élu prend place au dernier rang des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un rang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 3 voix contre de Martine CESARI, Christian FONTANA et Sophie JARDINOT, 2 abstentions de Sandrine DURAN et Xavier LUCIANI, et 5 voix pour de Jean-Claude FARADIAN ayant pouvoir de Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE et Fabienne QUIÉVREUX :

- Décide que l'Adjoint au Maire nouvellement élu occupera la place de 1^{er} Adjoint.

Il est ensuite procédé à l'élection du 1^{er} Adjoint au Maire (Cf. Procès-verbal d'élection des adjoints joint)



Madame le Maire,

M. Cesari

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/06/2024
- et de sa publication le 10/06/2024

Madame le Maire,



M. Cesari

Martine CESARI.